



COMMUNE
DE
CROISILLES
62128

Tél. : 03.21.07.57.57

Email : courrier@mairie-croisilles.fr

Internet : www.mairie-croisilles.fr

Compte Rendu Conseil municipal du 13 décembre 2021

Tableau de présence :

Serge BILLAUT	AE (Elisabeth Bulteel)	David BULCOURT	P
Elisabeth BULTEEL	P	Laure CORDONNIER	P
Mickael CUVELLIER	AE (Fabien Sellier)	Gérard DUE	P
Xavier CHRETIEN	P	Alain GREBERT	P (partiel)
Ludivine JAMPIERRE	AE (Jean Paul Wissocq)	Raphaëlle MAGGIOTTO	AE
Cécile MARKOWSKI	AE (Monique Vandewalle)	Brigitte MERLIN	P
Mathieu REBOUT	AE (Xavier Chretien)	Hervé SAINT-POL	AE (Gérard Dué)
Caroline SANTERNE	P	Eric SELLEZ	AE (Caroline Santerne)
Fabien SELLIER	P	Monique VANDEWALLE	P
Jean-Paul WISSOCQ	P		18 votants

P : Présent – AE : Absent Excusé – ANE : Absent Non Excusé – () : procuration

Secrétaire de séance : David Bulcourt

Ouverture de la séance à : 09h30

Déroulé de l'ordre du jour :

Jean-Paul Wissocq précise au préalable aux présents qu'il enregistrera la séance pour les absents.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/11/21

Il vous est demandé d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal en date du 13 novembre 2021

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

2. Délibérations Maison des Habitants

Première délibération :

L'atelier « gestion du stress » est mené par une intervenante extérieure dont il faut renouveler la convention pour cette année. Il vous est demandé d'approuver la signature d'une convention avec une intervenante extérieure pour l'animation d'ateliers sur la gestion du stress.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

Seconde délibération :

La Maison des Habitants a prévu une sortie le vendredi 21 janvier 2022 à la salle Isabelle de Hainaut à Bapaume pour le spectacle « Si on chantait ». le tarif proposé est de 18€ par personne (tarif unique). Il vous est demandé d'approuver le tarif proposé pour cette sortie

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

Troisième délibération

La Maison des Habitants, comme tous les centres sociaux de l'Arrageois participe au projet collectif de santé des centres sociaux de l'Arrageois. Il vous est demandé de valider l'émission d'une facture pour un versement de la part de la Mairie de Beaurains au profit de la Commune de Croisilles correspondant à un montant de 2.209,83€(TTC)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

3. Indemnité du receveur de la Trésorerie

Les indemnités annuelles à verser au receveur principal pour l'année 2021 au titre des conseils est de 45,73 €. Il vous est demandé d'approuver le versement de ces indemnités au receveur.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

4. Classe de neige CM2

La classe de neige aura lieu du 28 mars au 5 avril 2022 à la Chapelle d'Abondance. Elle concerne 13 à 14 élèves qui seront accompagnés par Madame Replan, Sébastien Dorey et une autre personne à définir (Thierry Spas si disponible ou autre).

En 2020, le coût total du séjour (classe de neige) s'est élevé à 23.299,44 €. La participation financière des parents, en fonction du quotient familial, s'est élevée à 10.160,00 €, avec un reste à charge communal de 13.139,44 € (soit 56,9%)

Le coût du séjour s'est élevé à 751 € par enfant et les montants des participations étaient de :

- 250 € (33%)
- 280 € (37%)
- 300 € (40%)
- 350 € (47%)
- 370 € (49%)

Xavier Chrétien demande pourquoi ce n'est pas la classe entière (mixte CM1/CM2) qui part pour équilibrer avec les 33 CM1 susceptibles de partir l'an prochain. Il fait part du problème de « brassage » en période Covid, des élèves de CM1 restant qui seraient ventilés dans les autres classe, de plus cela équilibrerait sur 2 années les départs à 23/24 élèves et non 10 à13 cette année et 33 l'année prochaine.

Monsieur le Maire précise que l'an prochain le problème se posera de la même façon car l'an prochain il y aura encore une classe CM1/CM2 et que les CM1 actuellement dans la classe de CM1/CM2 ne seront pas forcément les mêmes dans la classe mixte l'an prochain. Fabien Sellier précise que cela a déjà été fait de faire partir 32 élèves par le passé sans poser de problème. Il y aura juste plus d'accompagnateurs.

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs pour la classe de neige 2022.

Vote sur le principe de l'organisation de la classe de neige :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
2	0	16	0	18

L'abstention de Messieurs Wissocq et Chrétien est motivée par le nombre d'élèves participant à la Classe de neige.

Vote sur le fait de demander des devis et engager les réservations et dépenses :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

Vote sur les tarifs :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

5. Services civiques

Actuellement, un service civique a été recruté au sein de la Mairie. Ses missions sont actuellement liées à la Maison des Habitants (école du sport, accueil, ...) et à l'US Croisilles. Il est présent à raison de 24 heures par semaine pour un coût pris en charge par la commune de 50 € / mois.

La gestion des services civiques est du ressort de la Maison Départementale des Sports avec qui nous devons signer une convention. Il est demandé l'accord du Conseil Municipal de signer cette convention.

Cette personne quittera la commune à la fin du mois de février. Nous proposons de recruter des jeunes en service civique via une convention avec la Maison Départementale des Sports. L'encadrement des services civiques sera réalisé par les agents concernés (par exemple Sébastien Dorey pour l'école des sports).

Il vous est demandé d'approuver le recrutement de services civiques et de signer en conséquence la convention avec la Maison des Sports

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

6. Emplois saisonniers pendant les vacances scolaires

Lors des vacances scolaires, afin de pallier les absences pour congés des agents concernés, nous proposons de pouvoir recruter de façon ponctuelle sous la forme d'emploi saisonnier un-e agent.

Cela concerne essentiellement l'accueil et le standard en mairie.

Dans la mesure du possible, les jeunes ayant déjà fait un stage en mairie seront prioritaires par leur connaissance de son fonctionnement.

Il vous est demandé d'approuver l'emploi d'agents saisonniers pour les périodes de vacances scolaires.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

7. Ouverture de lignes de crédit

Dans le cadre des travaux en prévision pour 2022 et compte tenu des délais règlementaires de paiement, il est nécessaire de mandater des factures en investissement avant le vote du budget primitif 2022 qui interviendra en mars.

L'ouverture exceptionnelle de crédits en section d'investissement est autorisée à hauteur de 25% des crédits de l'année 2021 chapitre par chapitre pour le budget principal et pour le budget annexe.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

8. Décisions modificatives

Budget communal

A la demande de la trésorerie, il nous est demandé de faire les modifications suivantes dans notre budget.

Fonctionnement	Dépenses	60623 + 45 000 € 023 - 26 140 €
	Recettes	752 + 30 000 € 775 - 11 140 €
Investissement	Dépenses	2121 - 4 000 € 1641 + 4 000 €
	Recettes	021 - 26 140 € 024 + 11 140 €
		10222 + 15 000 €

Les 11.140 euros correspondent à la vente du terrain rue du 8 mai qui avait été inscrit en fonctionnement au lieu de l'investissement.

L'autre montant est lié à une augmentation des dépenses générales de fonctionnement (travaux de menuiserie, archives...)

Il vous est demandé d'approuver ces décisions modificatives

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
1	0	17	0	18

Budget service des eaux

Fonctionnement	Dépenses	042 + 2864 € 023 - 1864 €
	Recettes	70 + 1000 €
Investissement	Dépenses	16 + 4000 € 203 - 3000 €
	Recettes	040 + 2864 € 021 - 1864 €

Le montant de + 4000 € en dépenses d'investissement (compte 16) correspond au remboursement d'un emprunt, compensé partiellement par une baisse des frais d'études (compte 703).

Les écritures en 040 et 042 sont des écritures comptables.

L'augmentation des recettes de fonctionnement (compte 70) et la modification du montant du virement de la section d'exploitation (comptes 023 et 021) permettent d'équilibrer le budget.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

9. Modification de la délibération sur l'achat de l'ancienne gendarmerie et l'ancien cabinet médical.

Rappel de la délibération initiale votée en Conseil Municipal du 28 août 2021 :

« la séance ouverte, Monsieur le Maire expose que la convention concernant le patrimoine coté en objet (cession du foncier de l'EPF à la Commune de Croisilles – ancienne gendarmerie et ancien cabinet médical) et liant l'Etablissement Public Foncier à la commune de Croisilles arrivant à échéance, il convient de racheter ce foncier :

- Cabinet médical sis au 2 rue Albert Michel section AK, n°109, pour un montant de 130.407,76 € HT
- Ancienne gendarmerie sise au 5 rue Albert Michel, section AK, n°133 et 138, pour un montant de 443.933,96 €HT

Concernant l'ancienne Gendarmerie, la commune de Croisilles procédera à une division parcellaire afin de vendre le bâtiment principal à la Communauté de Communes du Sud-Artois qui s'est portée acquéreuse, et les anciens logements de fonction à un investisseur privé.

En raison d'importants travaux de voirie et de rénovation et mise en sécurité du patrimoine culturel, les budgets des trois prochaines années seront fortement impactés. Monsieur le Maire demande ainsi à l'Etablissement Public Foncier un paiement différé :

- Concernant le cabinet médical : un paiement en deux fois sur les exercices budgétaires 2022 et 2023
- Concernant l'ancienne gendarmerie : un paiement différé après que les acheteurs se seront acquittés des montants dus. Le différé de paiement sera effectué au plus tard le 31/12/2022.

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 19 voix pour :

- **AUTORISE** le rachat à l'Etablissement Public Foncier de l'ancienne gendarmerie et de l'ancien cabinet médical avec un paiement différé selon les conditions précitées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 28/08/2021 et par transmission au service de contrôle de légalité en Préfecture le 28/08/2021 »

En raison du décalage de la signature lié à la purge des 2 mois de recours de la délibération, l'EPF nous demande de modifier la délibération prise en supprimant le différé de paiement et en indiquant que le paiement sera effectué en 3 versements :

- 32 872 € début 2022 le jour de l'acte (année N)
- 495 090 € au plus tard le 31/12/2022
- 49 308,06 € TTC en 2023 (année N+1)

Soit un total de 577 270,06 € TTC

Par ailleurs, la commune s'engage à payer au profit de l'EPF l'ensemble de ses contributions dans un délai maximum de 60 jours à compter de la signature de l'acte ou, le cas échéant, à réception dans ses services des appels de fonds. En cas de non-respect de ce délai, la commune est tenue au versement d'intérêts moratoires. Le taux de référence pour le versement des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date de laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points ».

Le reste de la délibération reste identique.

Jean-Paul Wissocq réitère sa position initiale, à savoir que selon lui les transactions auraient dû se faire directement avec la CCSA. Monsieur le Maire lui répond que la convention initiale étant signée entre la Mairie et l'EPF, cela n'était pas possible.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la modification de la délibération du 28 aout comme présenté ci-avant.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	1	17	0	18

10. Validation du choix de l'Architecte pour les travaux de rénovation et mise en sécurité de l'église

La Commune a lancé un appel d'offre afin de choisir l'architecte qui sera en charge de mener les travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'église (Le document de synthèse est disponible en mairie sur simple demande).

Verdi Ingénierie, Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage a réalisé une analyse des trois offres reçues dans le cadre de cet appel d'offre. Deux entreprises ont émis des offres recevables.

A l'issue de l'analyse des offres suivant les critères du règlement de consultation, il est proposé de retenir l'agence Nathalie T'Kint pour un montant de 131.800 € (+ 7.000 euros d'honoraires géomètre).

Suite à quelques échanges sur le sujet, il est précisé qu'il appartiendra à l'architecte retenu de faire des propositions sur les opportunités possibles (devenir de la flèche... etc...)

Il vous est demandé de valider le choix de l'agence Nathalie T'Kint

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de demander des subventions pour ces études (Etat, Région, Département, DETR...)

Pour info, en raison du montant des travaux (évalués à 1.500.000 € TTC), il conviendra de réaliser ces derniers en 3 tranches répartis sur 3 années afin de coller aux réalités budgétaires de la commune.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

11. Sécurisation de la traversée et du centre bourg

Afin de sécuriser la traversée du centre bourg (RD5 – rue du Pont – Grand'Place et rue d'Arras), il est proposé de renforcer la signalétique au niveau des passages piétons :

- Reprise du marquage (prévu dans le cadre des travaux du SIESA)
- Mise en œuvre de bandes en résine ocre (à base d'éclats de marbre) sur une largeur de 3 mètres
- Mise en œuvre de réflecteurs clignotants crépusculaires sur les bandes de passage piéton



Il est demandé au Conseil Municipal son accord sur le principe de cette signalétique sous réserve d'accord des services du Département. Le montant des travaux restant à charge de la Commune s'élève à 21 833 euros H.T.

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

Il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des demandes de subvention pour ces travaux (toutes collectivités susceptibles d'en délivrer)

Vote :

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

A la suite de réunions avec la région et pour faire suite aux études menées en partenariat avec Monsieur Brabant de la Direction des Transports Scolaires et Interurbains, une proposition est faite pour une nouvelle implantation des arrêts de bus rues d'Arras et du Pont.

Il est également proposé de profiter de la remise en état future du marquage au sol (travaux SIESA et Enedis) pour mettre en place des dispositifs de sécurité lumineuse de couleur bleue sur les passages piétons de la traversée.

Pour info, la mise en place de ces nouveaux dispositifs fera l'objet d'un arrêté municipal.

Voir document joint.

Jean-Paul Wissocq distribue aux membres du conseil un courrier de Sophie Gillion et fait remarquer que cela aurait pu être discuté un peu plus en amont et que la Mairie a réagi uniquement aux propos de la région. Caroline Santerne et Fabien Sellier font remarquer que des solutions avaient été abordées et adoptées lors des précédentes réunions (itinéraire des bus par les rues du moulin et de la gare notamment).

Fabien Sellier souligne le travail de Sophie Gillion mais fait remarquer que nous ne faisons qu'appliquer les recommandations de la région dans un souci de sécurisation des arrêts de bus.

Jean-Paul Wissocq précise qu'il constate des avancées intéressantes mais que selon lui la solution de maintenir l'arrêt de bus sur la place côté future halle couverte (qui sera une opportunité afin de mieux protéger du temps un plus grand nombre) à du sens (c'est même un axe de proposition de la région) et il insiste de nouveau sur le manque de concertation en amont (aucune réunion de travail)

Il est rappelé que des réunions sur le sujet ont eu lieu les 10/02/2021 et 15/11/2021 auxquelles les membres du groupe Vision Croisilles ont été associés (et présents).

David Bulcourt fait part de son incompréhension sur la position de ce dernier qui répète, à raison, depuis plusieurs mois que l'arrêt tel qu'il est configuré actuellement sur la place est dangereux mais qui propose néanmoins de le maintenir au même endroit.

Fabien Sellier rappelle les différentes réunions qui ont eu lieu dont un certain nombre avec des membres du groupe d'opposition et qu'il convient de prendre une décision respectant les recommandations de la Région. C'est le choix et la proposition qui est faite au Conseil Municipal.

Pour ces travaux il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes de subvention pour la réalisation de ces travaux.

Vote consultatif sur le principe de mise en œuvre de ces dispositifs de sécurité liés aux arrêts de bus

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	17	1	18

Jean-Paul Wissocq fait part de son refus de vote.

Vote sur l'autorisation pour la mairie d'engager des demandes de subventions (toutes collectivités)

Abstention	Contre	Pour	Refus de vote	Total
0	0	18	0	18

12. Questions diverses

Questions du groupe « Avec vous pour une nouvelle vision de Croisilles »

Question 1 : Les années 2020-2021 ont été chargées en arrivée et en départ d'agents municipaux. Nous souhaiterions avoir le listing et les fiches de postes associées avec pour objectif de comprendre les activités et missions attendues en finalités pour chaque service afin de comprendre la cohérence des missions des salariés avec les services rendus par la collectivité.

Fabien Sellier remet la première partie du bilan social qui sera joint aux lignes directrices de gestion aux membres de Vision Croisilles et enverra les fiches de postes par mail.

Question 2 : Nous avons appris par les parents dont les enfants fréquentent la cantine /garderie que le personnel habituel serait absent depuis plusieurs jours.

Pouvez vous nous éclairer sur l'organisation et le personnel remplaçant le personnel habituel de la cantine / garderie car les parents se posent des questions sur les qualifications des personnes remplaçant les agents de la communes? Les parents se demandent également si l'absence de ces agents est liée à la COVID car l'absence des agents semblerait être arrivée de manière simultanée?

Les 4 personnes en arrêt de travail ont été remplacées par Loïc, Caroline Lemoine, Ophélie Bletry. Ces personnes sont diplômées en concordance avec les besoins. Les qualifications de ces personnes sont énoncées aux présents.

Les personnes en arrêt de travail ne le sont pas pour cause de COVID.

Tout a été mis en œuvre dans un esprit de continuité du service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35.

Pour mémoire, ce compte rendu n'est pas une retranscription littérale des débats mais une synthèse de la teneur des échanges.